



Ce document a été conçu afin de vous aider à bien remplir le questionnaire ainsi qu'à faire une lecture appropriée de votre rendement relativement à l'enjeu de **la consommation responsable**.

Dans la première partie, vous trouverez les définitions nécessaires pour bien comprendre les questions et vous assurer de l'exactitude de vos réponses. Dans la seconde partie, vous trouverez l'information requise pour mieux comprendre l'enjeu.



Nous vous invitons également à visionner la [capsule vidéo](#) présentant cet enjeu ainsi que celle qui explique comment [lire vos résultats](#).

Remplissez les questionnaires pour l'ensemble des 12 enjeux sociaux et obtenez :



- Votre indice de performance globale
- L'analyse du rayonnement de vos pratiques sociales selon les différentes parties prenantes
- L'analyse de vos résultats selon les principes de développement durable
- Un indice de la diversité et de l'inclusion sociale au sein de votre organisation
- Un indice de votre performance socioéconomique
- La possibilité d'obtenir un rapport d'appréciation des résultats du MEPS (\$)



Consignes

- Répondez à **toutes** les questions de l'onglet « PRÉSENTATION », car le calcul des indices de performance dépend de ces réponses.



Vous constaterez que les indices de performance se calculent automatiquement et sont disponibles dès que vous remplissez votre questionnaire lié à l'enjeu.

- Pour vous faciliter la tâche, plusieurs questions proposent un choix de réponses.
- Si vous omettez une question, un **résultat de zéro** est automatiquement attribué à l'indicateur qui lui est associé. Il est donc important de répondre à toutes les questions. Si un indicateur découle des réponses à plus d'une question, seule la question où la réponse est manquante obtient un résultat de zéro, et non l'ensemble de l'indicateur.
- Rappelez-vous que la qualité de vos résultats dépend de l'exactitude de vos réponses. N'hésitez pas à consulter vos collègues ou administrateurs, le cas échéant, pour remplir le questionnaire.

Sauvegarde de vos réponses

- Sauvegardez votre MEPS pour y avoir accès de nouveau. Un courriel vous sera envoyé avec l'hyperlien menant vers votre document. Il est **IMPORTANT** de conserver cet hyperlien.
- N'hésitez pas à transmettre cet hyperlien à vos collègues, car le MEPS est un tableau de bord pour l'ensemble de votre organisation. (Un seul MEPS est accepté par organisation.)
- N'oubliez pas de sauvegarder votre MEPS lorsque vous voulez quitter l'outil et que vous avez apporté au moins un changement, sinon ce changement s'effacera.
- Si vous perdez votre hyperlien, communiquez avec le Service de recherche d'Événements Attractions Québec à meps@eaq.quebec.
- N'appuyez sur le bouton « SOUMETTRE » **que lorsque vous avez achevé l'ensemble** des enjeux que vous souhaitiez évaluer.



Définitions

✦ **Fournisseurs de biens et de services locaux et régionaux**

Que vous ayez ou non une politique écrite de consommation responsable, nous désirons savoir la place qu'occupent les fournisseurs locaux et régionaux dans vos achats de biens et de services.

Dans le cadre du MEPS, pour être considéré comme « **local ou régional** », un fournisseur doit être situé à l'intérieur d'une distance de 100 km du site de votre événement.

Fournisseurs de biens

Sélectionnez, **parmi les choix proposés**, celui qui représente le mieux la part occupée par les fournisseurs de biens locaux ou régionaux dans l'ensemble de vos fournisseurs de biens (mobiliers de bureau, matériel informatique, produits de nettoyage, etc.), au cours de la dernière année.

Fournisseurs de services

Sélectionnez, **parmi les choix proposés**, celui qui représente le mieux la part occupée par les fournisseurs de services locaux ou régionaux (excluant les artistes et les artisans) dans l'ensemble de vos fournisseurs de services (contrats de service avec un média, assurances, location de matériel, déneigement, imprimerie, etc.), au cours de la dernière année.

IMPORTANT : Dans les deux cas, pour répondre « La majorité », il faut que **plus de 50 %** de vos fournisseurs soient locaux ou régionaux.

✦ **Artistes des arts de la scène rémunérés**

Si votre programmation compte des représentations d'artistes, de duos ou de groupes des arts de la scène, nous désirons connaître la part de ceux qui ont été rémunérés par votre organisation pour leur(s) prestation(s).

Sélectionnez, **parmi les choix proposés**, celui qui représente le mieux la part qu'occupent les artistes rémunérés.

NOTE : – Nous entendons par rémunération, un paiement effectué par votre organisation.

– Si votre événement ne compte aucun spectacle sur scène, répondez « Aucun spectacle sur scène ».

✦ **Artistes ou artisans rémunérés des arts visuels, des métiers d'arts, des arts médiatiques ou de la littérature en exposition**

Si votre programmation compte des expositions, nous désirons savoir la part des contrats signés avec des artistes ou des artisans des arts visuels, des métiers d'art, des arts médiatiques ou de la littérature qui ont été rémunérés par votre organisation pour leur prestation ou leur présence à votre événement.

Sélectionnez, **parmi les choix proposés**, celui qui représente le mieux la part qu'occupent les artistes et les artisans rémunérés.



NOTE : – Nous entendons par rémunération, un paiement effectué par votre organisation, et non le profit tiré de la vente de leurs œuvres auprès des festivaliers.

– Si votre événement ne compte aucune exposition, répondez « Aucune exposition ».

⊕ **Fournisseur ayant un statut d'entreprise d'économie sociale**

Nous désirons savoir si votre organisation fait appel à des entreprises d'économie sociale québécoises (donc locales, régionales ou provinciales) pour la prestation de services ou l'achat de biens, que vous ayez ou non une politique de consommation responsable.

Sélectionnez, **parmi les choix proposés**, celui qui représente le mieux le nombre de vos fournisseurs ayant un statut d'entreprise d'économie sociale.

⊕ **Produits offerts à la vente aux festivaliers ou visiteurs**

Cochez, **parmi les éléments énumérés**, ceux que votre événement a offerts pour achat à ses festivaliers ou visiteurs :

Produits du terroir québécois : Cela comprend tous les produits agroalimentaires provenant de producteurs agricoles ou d'artisans transformateurs de votre municipalité, de votre municipalité régionale de comté (MRC), de votre région administrative ou d'ailleurs au Québec.

Œuvres provenant d'artistes ou d'artisans du Québec : Il s'agit d'une œuvre ou d'un objet décoratif conçu ou produit par un artiste ou un artisan québécois, entièrement à la main, ou à l'aide d'outils à main ou même de moyens mécaniques, pourvu que la contribution manuelle directe de l'artiste ou de l'artisan demeure la composante la plus importante du produit fini.

Source : Wikipédia, *Artisanat*, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Artisanat> (page consultée le 19 mars 2019).

Produits dérivés fabriqués sur place ou localement : Il s'agit d'un produit ou d'un bien commercial s'appuyant sur la notoriété de votre événement ou de sa programmation, ou en lien avec son expérience touristique, et qui aurait été conçu dans vos locaux, ou à proximité.

Entreprise d'économie sociale*

Entreprise indépendante de l'État, dotée du statut d'organisme à but non lucratif ou de coopérative. Généralement issue d'une initiative du milieu, elle revêt un caractère entrepreneurial par ses activités économiques (production, vente ou échange de biens ou services), mais s'articule autour d'une finalité sociale (ou mission sociale) non centrée sur le profit. Elle est dotée de principes et de règles de fonctionnement qui reposent notamment sur une gestion démocratique, la primauté des besoins de ses membres ou de la collectivité, et l'interdiction de la distribution des surplus.

* Définition inspirée de celle du [Chambre de l'économie sociale](#).



Lire vos résultats

L'achat local et responsable est synonyme d'une contribution à la santé et à la vitalité économique des communautés à long terme, et du maintien ou de la redistribution de la richesse dans le milieu. L'enjeu de la consommation responsable réfère donc à la volonté et à la capacité de votre organisation de contribuer au développement de son milieu.

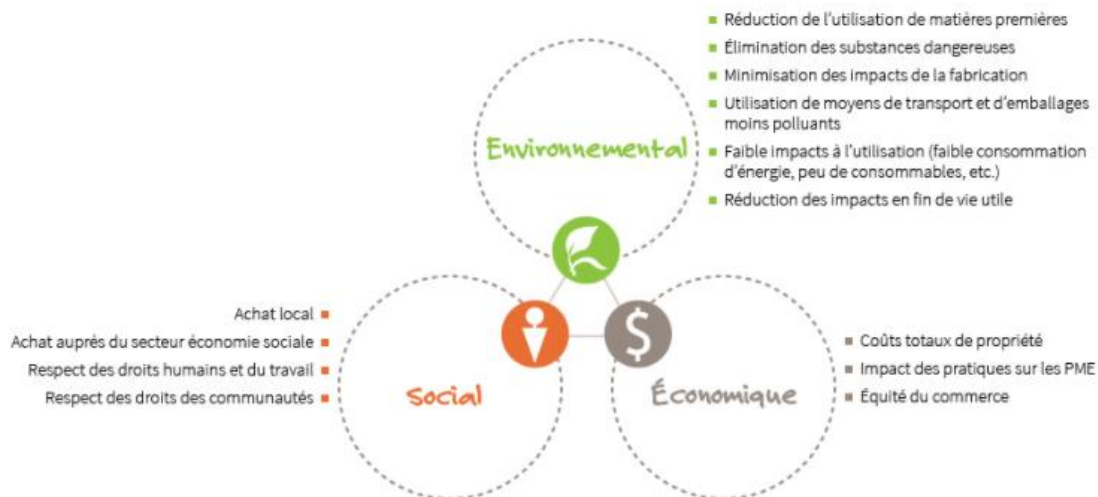
Cet enjeu concerne principalement la communauté locale et régionale, mais par l'intermédiaire de ses agents économiques tels que les commerçants, les entreprises, les artistes et les entreprises d'économie sociale.

La consommation responsable

La consommation responsable se définit comme « *un mode de consommation qui tient compte des principes de développement durable, c'est-à-dire qu'elle est à la fois respectueuse de l'environnement, bénéfique pour l'économie (notamment l'économie locale), bonne pour la santé et positive pour la société* »¹. Elle n'est pas que l'affaire des personnes, elle concerne aussi les entreprises. À l'échelle de l'entreprise, on entend souvent le terme d'approvisionnement responsable.

La consommation responsable suppose donc l'intégration de la responsabilité sociétale à vos processus d'acquisition. Dans le contexte du MEPS, il s'agit principalement d'intégrer des critères sociaux. Notez que votre politique peut couvrir plus large en y intégrant aussi des critères environnementaux et économiques. Le graphique ci-dessous, disponible sur le site de l'ECPAR, résume bien les différents critères qui peuvent être retenus².

L'achat responsable



¹ Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, [Consommation responsable](#), (page consultée en mars 2021).

² Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR), [Achat responsable](#), (page consultée en mars 2021).



Toujours selon l'ECPAR, il y a deux approches à la consommation responsable : par produit ou par fournisseur. La différence entre ces deux approches n'est pas difficile à saisir. Dans le premier cas, vous choisirez vos produits en fonction du fait qu'ils offrent le meilleur rendement environnemental ou social. Dans le second cas, vous choisirez vos fournisseurs en fonction de vos critères responsables.

Les indicateurs du MEPS tiennent compte des deux approches. Quant aux critères responsables retenus, ils sont au nombre de trois :

- La proximité, c'est-à-dire le fait de privilégier les produits ou les fournisseurs locaux ou régionaux
- L'économie sociale (p. ex., coopérative, entreprise d'insertion sociale)
- La rémunération équitable, un critère présent uniquement dans les versions du MEPS qui comprennent des questions sur les artistes et les artisans

Pourquoi privilégier l'approvisionnement auprès d'entreprises d'économie sociale ?

Les entreprises d'économie sociale, soit les coopératives, les mutuelles et les organismes à but non lucratif, produisent et vendent des produits et services malgré le fait qu'elles poursuivent une finalité sociale. Comme finalité sociale, mentionnons, entre autres, la réinsertion sociale, l'embauche d'une main-d'œuvre handicapée ou immigrante, ou encore l'accessibilité à des produits et services pour des clientèles démunies. Leurs activités marchandes permettent donc de poursuivre cette mission. « *En vous approvisionnant auprès d'entreprises d'économie sociale, vous contribuez directement à la création de retombées socioéconomiques importantes pour les communautés québécoises.* »³ Pour en savoir davantage sur l'économie sociale au Québec, consultez le site du [Chantier de l'économie sociale](#).

³ Gouvernement du Québec, ministère de l'Économie et de l'Innovation, [Gérer ses pratiques d'achat de façon écoresponsable](#), (page consultée en mars 2021).



Indicateurs et pondération

Enjeu de la consommation responsable

- Compte pour **7 % du rendement global**.
- Est évalué à partir de **cinq indicateurs**.

	Indicateurs	Pondération
1	Soutien aux entreprises situées dans la localité ou la région	30 %
2	Soutien aux artistes des arts de la scène	15 %
3	Soutien aux artistes et aux artisans des arts visuels, des métiers d'arts, des arts médiatiques ou de la littérature	15 %
4	Soutien à l'économie sociale	20 %
5	Offre de produits locaux ou régionaux	20 %
		100 %

Notez que chacun des indicateurs a été choisi sur la base de conclusions d'études démontrant un effet positif de la pratique sociale sur la personne ou la collectivité.

L'indicateur sur le « soutien aux entreprises locales ou régionales » est évalué à partir de la moyenne des résultats de deux variables :

- Le poids des fournisseurs de biens locaux ou régionaux parmi l'ensemble de vos fournisseurs de biens
- Le poids des fournisseurs de services locaux ou régionaux parmi l'ensemble de vos fournisseurs de services

Les indicateurs touchant le soutien aux artistes locaux et régionaux des arts de la scène, et le soutien des artistes et artisans des arts visuels ne s'appliquent qu'aux événements qui comptent, dans leur programmation, des spectacles sur scène ou des expositions. Nous cherchons à connaître le nombre de ces artistes ou artisans qui sont rémunérés. L'indice est alors ajusté sur 100 %, au moyen d'une règle de trois, pour les événements ne comptant pas de telles activités dans leur programmation.

L'indicateur sur « l'offre de produits locaux ou régionaux » à vos festivaliers ou visiteurs repose sur le nombre de produits offerts parmi ces trois types de produits :

- Produits du terroir québécois
- Artisanat provenant d'artistes locaux, régionaux ou québécois
- Produits dérivés fabriqués sur place ou localement



Notez que, dans le cas des événements dont le budget de fonctionnement annuel est de moins de 500 000 \$, il suffit d'offrir un seul type de produits pour obtenir l'ensemble des points pour l'indicateur. Pour les événements dont le budget est supérieur à 500 000 \$, il faut offrir au moins deux types de produits pour avoir la totalité des points.



Remerciements

Le Modèle d'évaluation des pratiques sociales pour les festivals et les événements a été produit par le Service de recherche et d'analyse stratégique d'Événements Attractions Québec.

Sa réalisation a été rendue possible grâce à l'appui de Loto-Québec et du ministère du Tourisme.



La mise en ligne de l'outil a été réalisée par



© Événements Attractions Québec, édition révisée 2022

Avertissement

Ce document est une propriété d'Événements Attractions Québec. Toute reproduction, en totalité ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite d'Événements Attractions Québec.

Dans le présent document, l'emploi du genre masculin appliqué aux personnes a pour seul but d'alléger le texte et il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Merci aux organisations qui ont utilisé le MEPS depuis ses débuts. L'intérêt que vous lui manifestez confirme la nécessité de mises à jour continues.